



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 26 septembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le 18 septembre 2024, s'est réuni à la Salle polyvalente de Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 41

Nombre de membres votants : 51

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Patrice	DOMENGET (Suppléant)	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE (Suppléante)	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Christophe	RUSPINI (Suppléant)	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON			X
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Marie-Hélène	PLAVERET (Suppléante)	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD		J.Y. BERGER SABATTEL	X
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES			X
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY			X
André	BUISSON	MONTMELIAN		A. CONAND	X
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		

David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		B. SANTAIS	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		J.P. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE			X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE		J.F. CLARAZ	X
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY		V. REYNAUD	X
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY		E. BUEVOZ	X
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC			X
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE			X
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE		J. DONJON	X
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE		J. GACHET	X
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE			X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY		F. VILLAND	X
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX	X		

163-2024 - MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE

Rapporteur : Fabienne PICHON-DEGUILHEM

Présentation :

Le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnels (RIFSEEP) issu du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 doit être réexaminé tous les 4 ans minimum pour les agents en poste.

Son niveau à la Communauté de communes Cœur de Savoie depuis la dernière délibération n° 158-2019 du 19 décembre 2019 consolidée reste faible parmi les EPCI voisins dans un contexte de perte d'attractivité de la fonction publique et de concurrence entre collectivités employeurs. Son réexamen suscite une attente forte des agents liée aux enjeux de valorisation et fidélisation des salariés ainsi que d'attractivité des postes à pourvoir, qui avait été bien identifiée lors du diagnostic organisationnel de 2022.

Il est proposé de réajuster certains montants selon quatre axes présentés au Bureau communautaire et aux représentants du personnel :

1. Aligner le montant maximum du Complément indemnitaire annuel (CIA) sur celui voté pour les agents du CIAS, soit passer d'un forfait annuel de 120 € à une prime annuelle variable pouvant aller jusqu'à 400 € en fonction de l'atteinte d'objectifs et de critères d'attribution ;
2. Mettre en œuvre le « bonus attractivité » de la CAF pour revaloriser les métiers des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : revalorisation de 100 € nets mensuels (plancher fixé par la CAF pour un agent à temps plein) des agents titulaires et contractuels travaillant en crèche qui ouvre droit à un bonus de financement ;
3. Valoriser les salariés fidèles et compenser la perte de pouvoir d'achat : revaloriser le RI des salariés de 50 € mensuels au bout de 3 ans de service dans la collectivité, puis tous les 3 ans ;
4. Réajuster certaines sujétions : mieux valoriser la complexité des missions de certains postes (assistants de pôle, gestionnaire de paie...) et compenser l'impossibilité du télétravail ou d'avoir des RTT pour les agents non éligibles (hors crèches), ou encore prendre en compte le nombre d'agents encadrés pour les managers.

L'enveloppe budgétaire nécessaire au chapitre 012 est, en fourchette haute d'estimation, d'environ 75 000 € pour 2024 toutes charges comprises, et de 350 000 € en année pleine. Ce surcoût sera atténué par le bonus attractivité de la CAF qui devrait augmenter les recettes de 53 000 € en année pleine et par le remboursement au budget principal des charges salariales des agents affectées aux budgets annexes à due proportion de l'augmentation générée.

Le Comité social territorial rendu un avis positif lors de sa séance du 17 septembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** les propositions de modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnels des agents de la Communauté de communes ;
- **CONSOLIDE** la délibération n° 158-2019 concernant le régime indemnitaire des agents de la Communauté de communes avec ces modifications.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

Le Secrétaire de séance



Sébastien MARTINET

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

